Rapport de la Commission technique chargée d'examiner le préavis N°59 relatif à la rénovation de l'enveloppe et des installations techniques des blocs A, B, C du Centre scolaire des Perrerets

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission est composée de :

Victor Mendes Boavista, 1er membre Christelle Giraud-Nydegger Emilie Chitra Jacques Tacheron Lee Kaufmann Anna Pallotta Ladisa Martial Cosandier, rapporteur

Elle s'est réunie le 25 mars 2014 au collège des Perrerets. La Municipalité était représentée par Mme Christine Girod et M. Thierry Genoud. Mme Leila Dios, déléguée à l'énergie, était également présente. Nous les remercions pour les informations fournies, ainsi que les réponses apportées à nos questions.

Lors du dernier Conseil, une liste de questions a été remise à la Commission devant être traitées avec la Municipalité.

Les réponses figurent dans le présent rapport.

Rappel du contexte

La construction du Centre scolaire des Perrerets a été réalisée en plusieurs étapes dans les années 1973-1975 pour les bâtiments ABCD et la réalisation du bâtiment E entre 1977-1979.

Ces bâtiments ont toujours fait l'objet d'un entretien régulier jusqu'à ce jour. D'importants travaux de rénovation dus au phénomène de la carbonatation ont déjà été réalisés dans les blocs D et E. Dans le bloc D, la piscine avait été complètement rénovée. A cette occasion, les installations sportives et techniques avaient déjà été adaptées aux nouvelles technologies.

Avec le temps, l'état général de l'enveloppe des bâtiments s'est progressivement dégradé.

En mars 2010, une expertise portant sur les éléments de façades a permis de montrer de nombreuses fissures et cassures inhérentes aux panneaux de façade.

Depuis l'obtention du label « Cité de l'énergie », la ville s'est engagée à mettre en œuvre une politique ambitieuse et d'en faire une priorité.

Cette rénovation répond également au postulat du 4 février 2010 de Mme Christine Girod intitulé « Possibilité d'étudier la réalisation d'une zone couverte à l'école des Perrerets ».

Ouestions de la Commission

<u>Question de la Commission</u>: Si nous parlons chiffres, que va-t-on réellement économiser? <u>Réponse de la Municipalité</u>: environ 30%, soit approximativement CHF 2,2 mio sur les 30 prochaines années. De plus, nous avons un bilan énergétique négatif sur les bâtiments communaux ce qui est pénalisant pour l'octroi de points supplémentaires dans le programme de la « Cité de l'énergie », donc la volonté de la Municipalité est d'inscrire un calendrier des rénovations et d'en faire une priorité.

QC: Concernant l'électricité, la Municipalité est actuellement au tarif standard pour l'ensemble de ses bâtiments communaux. Le marché est actuellement très bas et va probablement le rester encore quelque temps. Partant du principe que certains de ces bâtiments sont éligibles, pourrait-on envisager que la Municipalité demande l'éligibilité pour bénéficier d'un contrat d'énergie ?

<u>RM</u>: l'énergie est gérée par la SEIC dont la commune de Gland est actionnaire. Il est difficilement concevable de revendiquer notre éligibilité partant du principe qu'en tant qu'actionnaire nous serions pénalisés par moins de revenu (prix du marché plus bas que le tarif) mais, par contre, il est clair que la facture s'en verrait diminuée. Nous allons étudier la question.

<u>QC</u>: Nous avons récemment traité le préavis 55 sur les travaux inhérents au projet HarmoS. Comment s'intègre ce projet dans ce préavis ?

<u>RM</u>: En effet, HarmoS démarre en avril par les travaux du secrétariat, mais nous avons déjà pris en compte les deux projets qui s'inscrivent dans le planning de réalisation du présent préavis.

QC: Normalement, le crédit d'ouvrage devrait être déposé en même temps que le préavis. En cas de refus au prochain Conseil, que se passe-t-il?
 RM: En cas de refus, c'est repoussé d'un an. Actuellement, nous sommes encore sur le crédit d'étude et ceci jusqu'à sa finalité.

<u>QC</u>: Comment va-t-on communiquer les phases de réalisation à la population ? <u>RM</u>: La Municipalité a la volonté de soigner sa communication auprès de la population mais surtout envers les parents et les enfants, pour tout ce qui touche la sécurité pendant les travaux et de l'information à l'instruction publique. Plusieurs moyens seront utilisés comme le site Internet et une séance d'information tout public en septembre prochain et aussi au niveau des sociétés locales et fondations.

QC: Comment l'ECA justifie-t-il une subvention de seulement CHF 3'350.--?

RM: Le Centre scolaire a fait l'objet d'une étude permettant d'évaluer sì les normes en matière de prévention d'incendie sont respectées et ce qu'il est nécessaire d'entreprendre dans le cadre des travaux. Une mise en conformité sera exigée par l'ECA au moment de la demande d'autorisation de construire. Le montant de cette subvention n'est apparemment pas négociable!

QC: L'éclairage sera-t-il géré par des détecteurs de mouvements ?
RM: Non, nous allons limiter la domotique et nous partons du principe que ce système n'est valable que pour du passage occasionnel mais pas pour des classes où nous avons du mouvement toute la journée. Par contre, nous allons privilégier la LED qui est très

économique si nous prenons le ratio entre la puissance, la durée de vie, l'éclairement (lux) et l'amortissement.

<u>QC</u>: Dans le préavis, il est mentionné que les besoins en chaleur après assainissement permettraient de raccorder les bâtiments au chauffage à distance sur la centrale du quartier Eikenøtt. Toutefois, compte tenu des budgets disponibles, cette opération ne pourra pas se réaliser dans la première phase, alors que la réduction des émissions à effets de serres est un des objectifs principal de ce projet ?

<u>RM</u>: Oui, vous avez raison, mais nous devons avant tout réduire la consommation pour éviter des surdimensionnements de conduites. Ensuite, nous avons aussi une complexité technique qui nous obligerait à rouvrir la route et la chaussée dans la deuxième phase pour aller prendre le bâtiment E (deuxième phase) et de modifier la chaufferie qui est située dans le bloc D. Le présent préavis concernant uniquement les blocs ABC, il sera plus raisonnable de revenir vers le Conseil pour un assainissement complet vers 2017.

<u>QC</u>: Pourrait-on accélérer la demande auprès de la SEIC pour s'assurer que la pose de panneaux solaires photovoltaïques sera bien réalisée dans la première phase? De plus, si nous pouvons profiter de cette opération pour étendre à une puissance un peu plus importante que 100 kWp.

RM: Oui, nous pouvons en faire la demande auprès de la SEIC.

<u>QC</u>: Pourquoi le bloc C ne répond-t-il plus aux normes parasismiques?
<u>RM</u>: Selon l'expertise effectuée par un bureau d'ingénieurs civils, il apparaît que seul le bloc C aurait besoin de travaux complémentaires pour lesquels la commune ne peut en aucun cas se soustraire. Peut-être devons-nous constater une négligence dans les travaux réalisés à l'époque.

Ouestions du Conseil

La Commission a passé en revue quatre questions avec la Municipalité.

1. N'en fait-on pas trop pour l'assainissement des toitures qui ont été récemment rénovées ?

RM: Non, actuellement nous avons des infiltrations d'eau. Les toitures ont été rénovées il y a 14 ans.et nous avons pu constater une usure précoce du matériel. De plus, les toitures ne répondent plus aux normes de sécurité.

2. Le standard de hautes performances énergétiques est-il nécessaire ?
<u>RM</u>: Oui, la loi sur l'énergie nous amène à des contraintes obligatoires qui doivent répondre pour ce type de bâtiments au minimum du standard de hautes performances énergétiques.

3. Qu'économisera-t-on en CHF et litres de mazout sur le chauffage si nous procédons à l'assainissement ?

RM: Actuellement, il est difficile de donner des chiffres, mais par expérience à l'issue de la rénovation complète nous devrions arriver à réduire d'environ deux tiers les besoins en chauffage.

4. C'est bien de donner des valeurs limites U représentant la quantité de chaleur passant en une durée donnée par 1m², mais ça ramène à la question de base : Va-t-on économiser le montant du prêt par des économies d'énergie sur 30 ans ?

RM: Non, les économies d'énergie ne suffiront pas à couvrir le montant du prêt mais l'exercice ne doit pas s'arrêter uniquement sur ce volet, n'oublions pas que l'objectif

est de remettre ce bâtiment aux normes et que nous profitons de cette opportunité pour optimiser un maximum les dépenses énergétiques. Une étude est en cours pour la pose de solaire thermique sur la toiture du bloc D et d'apporter la possibilité à la SEIC de poser du solaire photovoltaïque sur la toiture du bloc E. N'oublions pas non plus, que notre commune est labellisée Cité de l'énergie et que nous avons des engagements à respecter pour conserver le label.

Conclusions:

Au vu des éléments présentés dans ce préavis et des arguments de la Municipalité, la Commission est convaincue qu'il est nécessaire d'investir afin de répondre aux exigences de la loi répondant aux critères du standard de hautes performances énergétiques (SIA 380/1) et du règlement cantonal sur l'énergie.

Néanmoins, la Commission regrette fortement le report en 2017 du raccordement au chauffage à distance de l'Etablissement scolaire; raccordement qui sera vraisemblablement réalisé lors de la deuxième étape, alors qu'un des objectifs de ce préavis réside principalement sur l'assainissement du site basé sur l'efficacité énergétique, dont la diminution des émissions CO_2 .

Souhaits:

La Commission demande à la Municipalité de porter à la connaissance du Conseil le futur programme d'entretien ainsi que celui des formations requises pour le personnel communal.

Elle souhaite également que la Municipalité soit attentive aux dépenses et qu'elle s'engage à ne pas dépasser le montant du présent préavis.

En fonction de ce qui précède, la Commission à l'unanimité vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter les conclusions municipales au préavis N°59, soit :

- d'accorder le crédit de CHF 6'168'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 6'168'000.-.

Victor Mendes Boavista, 1er membre

Christelle Giraud-Nydegger

Jacques Tacheron

Lee Kaufmann

Anna Pallotta Ladisa

Emilie Chitra

Martial Cosandier, rapporteur

Préavis N°59 - Rapport de la commission technique